

GROUPE DE TRAVAIL

ENVIRONNEMENT

« L'ADAPTATION DU TERRITOIRE AUX RISQUES ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES »

Mercredi 25 Novembre 2009

Monsieur SERGENT ouvre ce groupe de travail Environnement, le premier dans le cadre des travaux du PADD. Il souligne que l'on passe donc de la phase état des lieux à celle du projet d'aménagement et de développement durable qui est davantage le vif du sujet.

Les groupes de travail fonctionnent encore de manière séparée mais il faudra, à un certain moment, aborder les questions transversales en faisant se rejoindre les différents groupes.

Il passe la parole à M. DELBECQ et Mme ROMULUS pour la présentation de ce thème.

Ceux-ci exposent le constat alarmant qui a conduit à différentes conférences et engagements mondiaux et, plus précisément en France, au Grenelle de l'Environnement. Du Grenelle, il ressort un texte non encore approuvé et qui ajouterait une disposition législative concernant les SCOT, formulé actuellement de la manière suivante : « *les SCOT déterminent les conditions permettant d'assurer dans le respect des objectifs de développement durable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de ressources renouvelables* ».

M. SERGENT indique que c'est maintenant le moment des débats. Il insiste pour que chacun s'exprime. Les questions posées sont les suivantes :

Les mesures prises suffiront-elles à réduire la vulnérabilité du territoire face à l'accroissement des changements climatiques ?

Quelles stratégies complémentaires pourra adopter le territoire sur ces zones sensibles ?

Comment envisager l'avenir du littoral, lieu de concentration des activités humaines et de la population ?

Avec l'accentuation des épisodes de sécheresse dans le futur, quelles orientations le territoire peut-il prendre pour limiter les pressions sur ces ressources naturelles ?

M. LESAFFRE souhaite que l'on soit très prudents. Il estime que tout le monde se cache derrière le moindre danger. Si l'on part dans des interdictions trop systématiques, on ne pourra plus rien faire. Il faut donc être mesuré.

M. le Maire de Bournonville souligne qu'en centre village, on ne peut plus construire compte tenu des risques d'inondations. Il pose donc la question de savoir comment le village va pouvoir se développer un peu.

M. SERGENT indique qu'en effet, la Liane est au centre du village et la DDE réagit en fonction des plans de prévention des risques.

M. FACQ explique que les PPR permettent l'information du public. Si il y a un risque, il faut que les gens en soient informés. La question qui se pose est de savoir s'il faut construire.

La question posée est souvent de savoir si l'on peut revoir les PPR. En effet, certains sont contestés.

M. SERGENT souligne qu'il s'agit d'une application du principe de précaution qui est maintenant inscrit dans la Constitution.

M. DERRAR estime, pour sa part, qu'il y a des zones où il ne faut absolument pas construire, notamment sur les zones les plus humides.

M. GRARE indique qu'on est en train de se bagarrer alors qu'on est tous ensemble sur une planète. Il déplore que les pays développés n'arrêteront pas la circulation automobile dans les villes.

Il est demandé qui est venu en transports collectifs. Personne.

Pour M. LESAFFRE, il s'agit d'un pari urbanistique. Le vrai pari c'est la ville. Il faut préserver les terrains plats, sacraliser les emprises ferroviaires.

M. DARNAUX déplore qu'il n'y ait aucun développement doux dans les secteurs géographiques du SCOT.

M. SERGENT souligne que c'est bien là une remarque qui peut être prise en compte dans le SCOT.

Olivier DELBECQ estime que sur les pistes cyclables, il y a une vraie prise de conscience.

Le SCOT peut donner des orientations qui peuvent ensuite être reprises dans les PLU.

M. CLETON souhaite indiquer qu'au niveau du SCOT et du Plan Climat Territorial devront émerger des choses positives mais pour que ce soit parfaitement intégré, il y a un gros effort à faire de communication auprès des élus.

M. SERGENT acquiesce sur ce point.

M. FACQ met en avant la notion d'éco-quartier qui serait à développer. Il faut certes continuer à construire des logements mais arriver à une densité relativement forte.

Il faut mettre en valeur les énergies renouvelables, prendre en compte la gestion des eaux pluviales, limiter les déplacements, favoriser la mixité sociale.

Il faut pour cela une volonté politique forte des collectivités publiques qui passe d'abord par une politique foncière. Il est indispensable de diminuer l'étalement urbain.

M. LESAFFRE fait état du projet de la communauté d'agglomération de lancer un programme de thermographie aérienne.

M. LEDUC souligne qu'il a participé à la visite de la filière bois en Belgique. Un chauffage urbain au bois a été mis en place.

M. SERGENT croit en ce type de chauffage urbain à condition qu'il y ait une vraie filière derrière qui soit en mesure constamment d'alimenter ce chauffage urbain.

M. CLABAUT indique que le Nord-Pas de Calais est la deuxième région française touchée par l'érosion. Depuis que l'Etat ne participe plus à l'érosion côtière, celle-ci s'amplifie. Le littoral du Nord-Pas de Calais est protégé à raison d'un tiers, ce qui est très significatif par rapport aux autres régions françaises.

Il escompte un recul du trait de côte de 100 mètres sur 100 ans. La défense contre cette submersion marine demande des moyens très importants. Il estime donc que la défense ne pourra pas s'exercer partout. Il faudrait donc laisser entrer la nature dans les zones naturelles et défendre les zones urbanisées.

M. DERRAR approuve en effet ces dires et souligne qu'il faudra faire des choix.

M. DARNAUX déplore que l'on ait parfois donné récemment des permis de construire là où il ne fallait pas en milieu littoral.

En écho à ces différentes remarques, M. SERGENT fait état d'une réunion récente où il a été dit qu'il fallait laisser faire les élus, laisser construire là où ils en avaient envie, il pense qu'il y a parfois des intérêts particuliers qui interviennent. Il souligne encore qu'il y a des communes où l'on avance sur la création de PLU, et d'autres pas.

Mme MERLOT s'étonne que l'on ait pu construire des nouveaux bâtiments industriels à Comilog.

M. LESAFFRE précise qu'il y a une digue.

M. DELBECQ renchérit en précisant qu'un enrochement a été relevé de 1 mètre à 1 mètre 50 pour protéger ces bâtiments.

Par ailleurs, la durée de vie de ceux-ci n'est pas illimitée.

M. DELBECQ indique qu'il faudra faire la différence entre vulnérabilité et risque. Il semblerait que dans les objectifs législatifs du Grenelle soit inséré l'objectif de réduire dans les SCOT les émissions de gaz à effet de serre de 20 % à l'horizon 2020 et l'obligation d'élaborer des plans climats énergie territoriaux. Il serait même associé des fixations d'objectifs chiffrés de réduction de la consommation de l'espace.

Concernant la performance énergétique, un permis de construire et d'aménager ne pourrait plus s'opposer à l'installation de moyens d'économie d'énergie, notamment sur les toitures. Il pourrait même être imposé la réalisation d'une étude d'impact pour toutes ouvertures à l'urbanisation d'un secteur nouveau.

A une question, M. DELBECQ indique que le micro-éolien pourrait être autorisé sur les habitations.

Boulogne-Développement fait état des besoins en foncier pour l'habitat et les activités, en insistant sur la question des activités, sur les besoins de diversification des zones.

Le débat est abordé à partir de deux questions :

Pour vous, quels orientations et scénario d'aménagement choisir à l'échelle du territoire pour limiter nos incidences sur le climat ?

Pour vous, quels objectifs le territoire peut-il se fixer pour atteindre une consommation moindre ?

Mme MERLOT estime que certes il y a eu du mitage mais c'était pour la qualité de la vie des citoyens.

M. SERGENT insiste néanmoins sur les coûts que cela génère en terme de transport, de service public, de réseau.

Mme MERLOT estime qu'on ne peut pas parquer tous les gens en ville.

M. DERRAR insiste sur le fait que les jeunes ne trouvent pas de terrain. Ils vont donc acheter loin en périphérie. Ils ont des frais d'essence, ils construisent de manière économique. Il faudrait une volonté politique très forte pour maîtriser le foncier avec

des concepts d'habitat moins mangeurs d'espace. Les jeunes ne sont pas forcément demandeurs de grands terrains. Il faut également éviter la construction sur des paysages emblématiques. Il faut les conserver comme des biens collectifs.

M. GRARE souligne qu'en terme de commerce, on en revient à la proximité.

M. SERGENT craint une nouvelle augmentation du prix du pétrole qui peut arriver ne serait-ce que par un renversement de la parité euro-dollar.

M. DERRAR insiste sur les coûts de réparation élevés d'une voiture pour un jeune couple, d'où, pour M. SERGENT, la nécessité des transports en commun.

M. GRARE pense à des parkings de dissuasion à l'approche de l'agglomération, qui pourraient être desservis par les transports en commun.

Pour MM. SERGENT et LESAFFRE, on n'échappera pas totalement à la voiture individuelle mais elle peut être limitée. On peut encourager des voitures hybrides, installer des prises pour des voitures électriques.

M. LESAFFRE estime qu'il faut que les gens reviennent vers les villes centre. Il faut pour cela que les collectivités locales aient une politique foncière.

M. CLETON souligne que si l'on va vers une diminution des surfaces individuelles de construction, il serait intéressant de prévoir des surfaces collectives ou ces mêmes habitants pourraient disposer d'un lopin de terre pour cultiver.

Après présentation du scénario d'urbanisation au fil de l'eau, M. SERGENT indique qu'il y a autre chose à imaginer car sinon tout l'espace sera rempli.

M. DELBECQ propose qu'à la prochaine réunion, d'autres scénarii soient proposés.

Ce n'est effectivement pas « tout en transport en commun » mais « la voiture autrement ». Il n'y aura pas que des maisons sur des terrains de 150 m² mais il ne peut pas y avoir toutes les maisons sur 2000 m².

M. SERGENT insiste sur le fait que les gens présents en réunion soient des ambassadeurs de ce message. Il invite les membres du groupe à venir avec leurs propositions et précise que la prochaine réunion aura lieu dans la deuxième quinzaine de janvier.

Etaient présents :

Madame Murielle DELATTRE	Adjointe au Maire de Saint Etienne au Mont
Madame Lucette MERLOT	Conseillère Municipale de Neufchâtel-Hardelot
Madame Maryvonne LEDEIN	Conseillère Municipale de Boulogne-sur-Mer
Monsieur Claude BAILLY	Maire de Samer
Monsieur Hubert FICHEUX	Adjoint au Maire de Saint-Léonard
Monsieur Thierry BENTZ	Conseiller Délégué d'Hesdin l'Abbé
Monsieur Dominique DARNAUX	Conseiller Municipal de Wierre-Effroy
Monsieur Alain LEDUC	Maire de Brunembert
Monsieur Joël MABILLE	Maire de Bournonville
Monsieur Philippe CLABAUT	Adjoint au Maire de Selles
Monsieur Jean-Paul ANSEL	Adjoint au Maire de Pittefaux
Madame Catherine CANOVA-RAMET	Responsable du service Patrimoine Naturel CAB
Monsieur Jules HUMIERES	Maire de Belle Houllefort
Monsieur Georget HOLUIGUE	Conseiller Municipal de Samer
Monsieur Hervé NAULIN	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Monsieur Yves PARMENTIER	Conseil Général du Pas-de-Calais
Monsieur Gérard FACQ	DDE Coordination Territoriale du Littoral
Madame Brigitte de PREMONT	Maire de Bellebrune
Monsieur Alain DENEUVILLE	Conseil Général du Pas-de-Calais
Monsieur Bernard GRARE	Maire de la Capelle-Les-Boulogne
Monsieur Jean-Claude DELHAY	Président du syndicat d'assainissement de la station d'épuration de St Etienne-au-Mont
Monsieur Jean-Loup LESAFFRE	Maire de Saint-Léonard – Président du SYMSAGEB
Monsieur Kaddour-Jean DERRAR	Maire de Condette
Monsieur Thierry CLETON	Conseiller Municipal de Longfossé
Monsieur Michel SERGENT	Vice-Président de la CCDS
Monsieur Olivier DELBECQ	Directeur Général de Boulogne-Développement
Madame Christel ROMULUS	Chargée de mission Boulogne-Développement
Monsieur Lionel ROUILLE	Responsable du service Développement et Prospectives CCDS
Monsieur Jean-Marc PLOUVIN	Directeur du Syndicat mixte du SCOT du Boulonnais